

Exportez vos produits vers l'Union Européenne avec l'EXPORT HELPDESK

www.exporthelp.europa.eu



Commission Européenne
Commerce

Vous désirez exporter vos produits vers l'Union Européenne?

La base de données Export Helpdesk est votre ticket d'accès

Il s'agit d'un service en ligne gratuit accessible partout dans le monde: il suffit d'un ordinateur connecté à Internet. Cette fiche vous fournit les étapes d'une simulation afin que vous puissiez à votre tour utiliser l'Export Helpdesk efficacement.

Note importante : L'Export Helpdesk est exclusivement réservé aux biens et ne couvre pas les services

A propos de l'Export Helpdesk	<p>Lisez d'abord cette section afin d'avoir une vue d'ensemble de l'Export Helpdesk et des services qu'il offre.</p> <p>Pour obtenir d'autres renseignements avant de commencer votre recherche, veuillez également consulter la page d'introduction de chacune des Sections suivantes: Condition et Taxes, Droits de Douane, Régimes Préférentiels et Statistiques Commerciales.</p>	
1. Spécifiez le code douanier de votre produit		
	<p>Dans les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions et taxes • Droits de douane • Statistiques commerciales <p>cliquez sur les boutons "Naviguer" ou "Rechercher" pour sélectionner le code de votre produit.</p>	<p><i>Imaginons l'exemple suivant : un exportateur d'Algérie souhaite exporter des dattes vers l'Italie.</i></p> <p><i>Avant tout, il faut connaître le code spécifique que le produit a dans la classification européenne des produits (Nomenclature Combinée).</i></p> <p><i>Les dattes sont classées sous le code de nomenclature douanière: 0804 10.</i></p>
2. Découvrez les conditions d'importation générales et spécifiques applicables à votre produit		
Conditions et Taxes	<p>Lisez d'abord la vue d'ensemble des procédures d'importation.</p> <p>Vous trouverez également des informations concernant les conditions d'importation applicables à votre produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions générales pour tous les produits (documents nécessaires pour le dédouanement) • Prescriptions spécifiques applicables à votre produit (contrôle sanitaire, normes de commercialisation, étiquetage, standards techniques, etc.) • TVA ou droits d'accise applicables dans les Etats Membres de l'UE 	<p><i>Quelles sont les règles de contrôle phytosanitaire? Les règles de résidus de pesticides? Les normes de contrôle sanitaire des denrées alimentaires d'origine non animale? Les normes d'étiquetage ou de production biologique? Etc. ?</i></p> <p><i>Quel est le taux de TVA applicable aux dattes en Italie?</i></p> <p><i>La section Conditions et Taxes vous fournit ces informations.</i></p>
3. Déterminez les droits de douane applicables à votre produit		
Droits de douane	<p>Remplissez le formulaire d'introduction des données.</p>	<p><i>Pour les « dattes en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 35 kg », le code douanier est 0804 10 00 20. Pour ce produit, on constate que l'Algérie bénéficie d'un droit réduit tant en vertu du Système des Préférences Généralisées (SPG) que d'un accord de libre échange (Algérie). Le taux le plus favorable est celui applicable en vertu de l'accord de libre échange : 0% au lieu du taux plein de 7,7%.</i></p>
4. Déterminez le certificat d'origine requis et les règles d'origine applicables à votre produit		
Régimes préférentiels	<p>Consultez les sous-sections pertinentes et choisissez le régime applicable à votre pays.</p> <p>Allez à la Section "Documents à présenter pour bénéficier d'accords préférentiels" et sélectionnez le régime applicable. Cette Section vous donnera les informations relatives au certificat d'origine requis afin de bénéficier d'un traitement préférentiel.</p> <p>Enfin, cliquez sur le formulaire d'introduction de données et choisissez le régime approprié.</p>	<p><i>Dans la sous-section "Documents à présenter pour bénéficier d'accords préférentiels", en sélectionnant "Accord de Libre échange – Algérie" vous trouverez la preuve d'origine à présenter dans le cadre de l'accord afin de bénéficier du taux réduit.</i></p> <p><i>Notre exportateur apprendra ainsi qu'il y a lieu de produire "un certificat de circulation de marchandises EUR 1".</i></p> <p><i>A travers le formulaire en sélectionnant Algérie, l'exportateur connaîtra les conditions à remplir pour que son produit soit considéré comme « originaire » d'Algérie.</i></p>
5. Effectuez votre propre prospection du marché		
Statistiques commerciales	<p>Découvrez les flux commerciaux de votre produit en remplissant le formulaire d'introduction des données.</p> <p>Vous pouvez sélectionner plusieurs années ainsi que plusieurs indicateurs (importation valeur et/ou importation quantité)</p>	<p><i>En 2009, l'Union européenne a importé une valeur de € 8 015 340 de dattes en provenance d'Algérie.</i></p> <p><i>La France représentait le premier marché d'exportation au sein de l'UE pour ce produit.</i></p>
6. Découvrez des contacts utiles		
Liens	<p>En consultant la section "Liens", vous trouverez la liste des autorités douanières dans l'UE, les Chambres de Commerce des Etats Membres, des associations commerciales ainsi que des liens vers des espaces commerciaux et des répertoires des entreprises.</p>	